



HAL
open science

Les statistiques du travail en revue (1906-1950)

Etienne Penissat, Béatrice Touchelay

► **To cite this version:**

Etienne Penissat, Béatrice Touchelay. Les statistiques du travail en revue (1906-1950). *Courrier des Statistiques*, 2009, 127, pp.21-28. <hal-05394333>

HAL Id: hal-05394333

<https://insee.hal.science/hal-05394333v1>

Submitted on 3 Dec 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY 4.0 - Attribution - International License

Les statistiques du travail en revue (1906-1950)

✍ Étienne Penissat* et Béatrice Touchelay**

Les sources disponibles sur les statistiques du travail entre la création d'un ministère spécialisé en 1906 et l'affirmation de son enquête fétiche (l'enquête ACEMO) dans les années 1950 sont restées très lacunaires. Dans ce contexte, le *Bulletin du ministère du Travail* (1906-1945), puis la *Revue française du Travail* après 1945 offrent des informations de premier plan. Elles nous éclairent sur la place des statistiques dans l'activité administrative et éditoriale du ministère. Leur dépouillement renseigne aussi sur la façon qu'a eue le ministère de concevoir des concepts, de collecter des données, de les exploiter et de les présenter. Cette étude enrichit l'histoire du ministère ; elle complète aussi celle des outils disponibles pour les politiques économiques et sociales de la France de la première moitié du XX^e siècle.

L'étude de la construction des statistiques du travail pose un problème de sources. Les archives de la Statistique générale de la France (SGF), qui publie notamment des statistiques sur les salaires ou sur les prix, ont disparu. Celles du ministère du Travail sont lacunaires. Les publications de ce ministère constituent en revanche une ressource importante sur les statistiques relatives au travail. Le *Bulletin du ministère du Travail* (BMT, 1906-1945), puis la *Revue française du Travail* (RFT, après 1945) informent sur les séries statistiques disponibles.



Source : Wikipédia

Grève en France pour les 8 heures maximum de travail par jour

Ne présentant que les « produits finis », ces publications ne permettent pas de revenir à une « science chaude » qui serait en train de se faire¹ mais elles renseignent sur la place des statistiques dans l'activité administrative et éditoriale du ministère. Elles constituent en elles même un objet d'étude qui a déjà été éprouvé pour d'autres revues du ministère².

En croisant l'observation de la mise en revue des statistiques du travail avec nos travaux antérieurs pour préparer le centenaire du ministère du Travail³, nous interrogerons ces publications sur la manière de concevoir des concepts, de collecter des données, de les exploiter et de les présenter. Le BMT et la RFT fournissent également des indications sur le rôle et les fonctions du ministère.

La démarche consiste à envisager ensemble ou comme des co-constructions les modalités de production des statistiques, l'émergence de représentations sociales sur le travail et les types d'interventions de l'État⁴.

La production statistique est, lors de sa création, au cœur du ministère parce qu'elle lui permet de mobiliser les syndicats ouvriers et patronaux. Une seconde période est ouverte entre les deux guerres pendant laquelle, même si les activités statistiques de l'administration restent marginales, les publications indiquent que les représentations du travail et de l'emploi deviennent plus homogènes et nationales. Dans un troisième temps, après la Libération, ce processus de rationalisation des productions statistiques s'intensifie. Avec l'étatisation

des politiques économiques, la fonction statistique devient autonome au sein du ministère.

* CMH-ETT, EHESS, Centre Maurice Halbwachs : Enquêtes, Terrains, Théorie. École des hautes études en sciences sociales.

** Université de Paris 12.

1. Bruno Latour, *La science en action*, Paris, La Découverte, 1989.

2. « Quand le social passe en revue : Revue française du Travail Revue Française des Affaires Sociales, 1946-2006 », *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 4, octobre-décembre 2006.

3. Étienne Penissat, « Socio-histoire de la construction des statistiques du ministère du Travail (1906-1945) », *Rapport de recherche pour le ministère du Travail*, 2006 ; Béatrice Touchelay, L'émergence des statistiques du travail entre 1891 et 1967 où la construction d'une réalité politique, économique et sociale, *Cahiers du Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle - Chatefp* -, novembre 2008.

4. Alain Desrosières, « Naissance d'un nouveau langage statistique entre 1940 et 1960 », *Courrier des Statistiques*, n° 108, décembre 2003, p. 41-52, ou « L'État, le marché et les statistiques », *Courrier des Statistiques*, n° 95-96, décembre 2000, p. 3-10.

L'essor d'une représentation chiffrée du travail ou comment faire exister un ministère (1906-1914)

L'étude des statistiques, et plus généralement du type d'informations publiées avant la première Guerre mondiale, conduit à deux constats.

Le premier est que les chiffres publiés, principalement dans le *Bulletin du ministère du Travail*, constituent un ensemble hétérogène : ils concernent les grèves, le chômage « volontaire », le travail dans les mines ou les accidents du travail, le nombre d'associations professionnelles. On trouve aussi des séries sur les salaires et la durée du travail. Ces données étayent la majeure partie des articles et des rubriques des publications du ministère.

Le second constat incite à nuancer l'importance des enquêtes et des statistiques dans la légitimation du nouveau ministère du Travail créé en 1906⁵. En effet, si la plupart des séries ou des enquêtes statistiques sont lancées entre 1892 et 1906, cette activité diminue à partir de la création du ministère en 1906, et plus sûrement dans les années précédant la guerre puisque aucune nouvelle série n'est élaborée. Le déclin du rôle de l'Office du travail dans la constitution d'enquêtes se prolonge et se confirme après la guerre. Le vivier des enquêteurs permanents ne dépasse pas trois ou quatre membres pendant la période.

Collecte des données : la diversité des sources

Les chiffres publiés relèvent de deux types de sources. La première est celle des syndicats ouvriers et patronaux ainsi que des conseils de prud'hommes. Ceux-ci fournissent des chiffres sur le nombre ou le pourcentage

de chômeurs, la durée moyenne du travail, le nombre de syndiqués, éventuellement le salaire à la journée pour certaines professions. Par ailleurs, le Comité des houillères, organisation patronale, fournit déjà des tableaux qui indiquent le nombre d'ouvriers par bassin minier et le nombre moyen de jours d'extraction.

Le second type de sources est lié à l'activité administrative. On trouve ainsi le nombre de syndicats ouvriers et patronaux déclarés auprès du ministère, celui des grèves et accidents du travail signalés aux inspecteurs du travail, celui des sociétés de secours mutuels des ouvriers et employés des mines enregistrées, etc. De nombreuses statistiques sont présentées dans les différentes rubriques intitulées *Application des lois réglementant le travail*, ou dans des rapports comme celui qui concerne l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. Cependant, ces statistiques servent moins à appréhender un phénomène social, comme les conditions de travail par exemple, qu'à mesurer l'activité des agents (nombre de procès-verbaux, de sanctions...). L'activité statistique est donc conçue principalement comme une annexe d'une charge administrative. Ces connaissances sont complétées par des monographies de secteur d'activité ou de professions.

Une source clé : les syndicats patronaux et ouvriers

Le mode de collecte de l'information et les références utilisées symbolisent assez bien le rôle et la place du ministère dans le paysage des institutions étatiques. La première rubrique dans les publications s'intitule : *Revue du travail*. Elle repose sur des questionnaires « sur l'état du travail et le chômage professionnel » retournés mensuellement par les syndicats ouvriers à l'Office du travail. L'Office demande : le nombre de syndiqués, le nombre d'adhérents chômeurs involontaires et les heures de travail par syndiqué.

Par ailleurs, des questions « qualitatives » sont posées : « est-ce que l'ouvrage de ce mois-ci a été plus

abondant, équivalent ou moins abondant que le mois dernier ? ». Les réponses à ces questions informent sur l'intensité de l'activité économique ou sur les conditions de travail.

À partir de ces réponses, l'Office calcule un nombre de syndicats et le total des effectifs qui y correspond, le nombre de leurs chômeurs puis une moyenne de chômeurs en rapportant ces chômeurs aux effectifs totaux.

L'utilisation des syndicats pour collecter de l'information révèle une part importante du rôle du ministère et de ses limites. Celui-ci est encore un lieu de production de connaissances. Il a peu de moyens pour jouer un rôle d'arbitre entre les classes sociales et leurs représentants. Il tente avant tout d'impliquer et de faire participer les syndicats à son activité. Autrement dit, comme l'indique Christian Topalov⁶, non seulement ce type de production renvoie à une réalité locale de travail et d'intervention sur la question du chômage, mais elle est aussi un moyen d'établir un lien entre l'administration et les syndicats. Il s'agit, comme le mentionne Jacques Le Goff⁷, de faire participer les syndicats ouvriers et patronaux au fonctionnement étatique. Les moyens d'intervention du ministère restant faibles, l'espace de régulation des rapports au travail, et des relations de travail, se construisent d'abord au niveau local, ce qui induit une présentation localisée de ces chiffres.

Les développements difficiles des statistiques du travail (1914-1945)

Ce schéma évolue pendant et après la guerre. La production statistique tend alors à s'homogénéiser, s'intensifier et s'autonomiser mais elle reste assez pauvre en matière d'innovation conceptuelle.

Au sortir de la guerre, le type de données et les modes de collectes connaissent des évolutions sensibles. Tout d'abord, la production de données issues de l'activité administrative se renforce au détriment d'une

5. Jean Luciani (dir.), *Histoire de l'Office du Travail*, Paris, Syros, 1992.

6. Christian Topalov, *Naissance du chômeur (1880-1910)*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 306.

7. Jacques Le Goff, « Syndicats-État (1890-1914) : un couple d'avenir », dans Alain Chatriot, Odile Join-Lambert et Vincent Viet (dir.), *Les politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, PUR, 2006, p. 435-448.

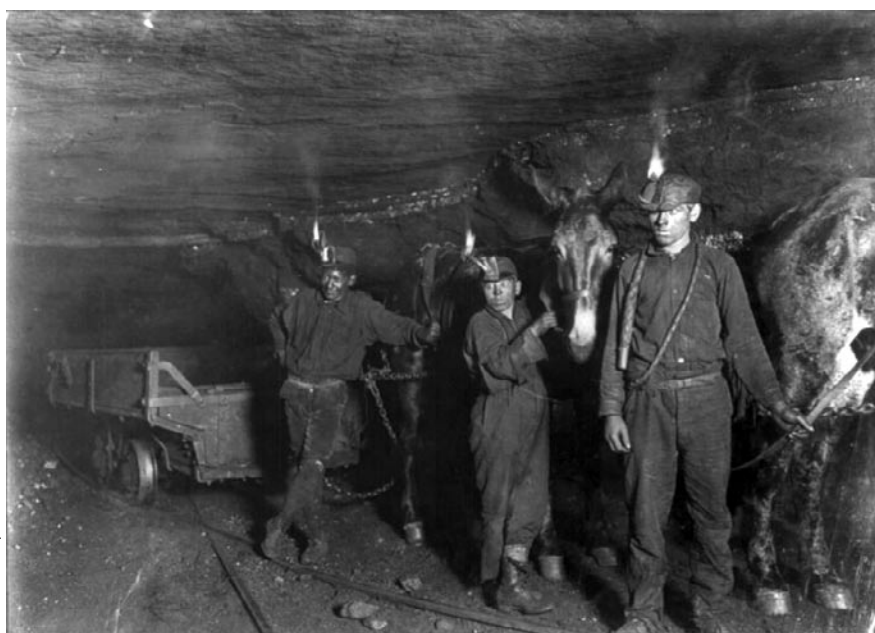
information collectée auprès des syndicats. Ainsi, la rubrique *Revue du travail* disparaît et avec elle les questionnaires envoyés aux syndicats ouvriers. Excepté sur les statistiques de salaires, pour lesquelles le ministère s'appuie sur les conseils de prud'hommes et les syndicats patronaux, les statistiques publiées reposent soit sur les travaux effectués par les agents du ministère, soit sur des séries élaborées par d'autres ministères ou par la Statistique générale de la France (SGF).

Le travail de mise en statistique des sources administratives se poursuit : le ministère publie les statistiques des conventions collectives enregistrées (loi du 25 mars 1919), le nombre de chômeurs placés par les bureaux publics subventionnés par l'État ou encore des tableaux de salaires établis à partir de bordereaux administratifs annexés aux marchés publics. Ces bordereaux sont des annexes aux marchés passés dans le cadre des décrets de 1899 qui réglementent les marchés publics passés par l'État ou les collectivités. Ces services doivent joindre dans le cahier des charges de ces marchés un document précisant les conditions de salaire en vigueur dans la profession et le secteur employé. Ils relèvent les « salaires courants » des professions concernées par ces marchés, dans un département ou une localité.

Cette internalisation des productions statistiques va de pair avec une recomposition du rôle du ministère du Travail à la fin de la guerre. Dans le domaine du travail puis dans celui des assurances sociales, ses agents interviennent de plus en plus pour réguler l'économie. S'ils n'y parviennent pas toujours, on assiste dans certains domaines comme la gestion de la main-d'œuvre aux premières formes d'étatisation des politiques publiques⁸.

Le développement du rôle d'informateur des inspecteurs du travail

Le processus d'internalisation des productions statistiques est aussi



Travail à la mine en 1908

renforcé par des enquêtes menées par les inspecteurs du travail. Ces enquêtes peuvent être fondées à partir d'observations qualitatives, comme celle sur « l'utilisation des loisirs créés par la journée de huit heures » ou plus sûrement sur des remontées chiffrées. Un tour d'horizon des circulaires destinées aux inspecteurs du travail indique que ceux-ci se transforment en véritables informateurs : enquêtes sur l'activité économique des établissements (1915-1923), enquêtes sur les salaires et le coût de la vie (1920), sur les retraites (1923), sur l'emploi de la main-d'œuvre coloniale (1926), sur le logement ouvrier et les allocations familiales (1930) puis dans la seconde moitié des années 1930 sur l'application des nouvelles lois sociales.

Les inspecteurs du travail ont donc un double rôle : d'un côté, vérifier l'application des lois réglementant le travail et l'hygiène sociale ; de l'autre, fournir des informations sur leur activité et sur des questions économiques. Ceci peut amener à des contradictions. Refusant de mélanger ces fonctions, certains inspecteurs se déclarent incompétents pour interroger les chefs d'établissements et donc pour fournir des données sur les salaires. Une note de la direction du travail en avril 1927⁹ envisageant une hypothétique baisse des salaires depuis le début

de l'année montre bien que les inspecteurs ne sont pas en mesure de vérifier systématiquement ces baisses. En dehors des procédures réglementaires, ils n'ont « pas le pouvoir d'exiger des employeurs des indications sur les salaires payés, notamment la communication des livres de paie ».

L'échec relatif d'un développement de statistiques économiques

Un autre type d'évolution porte sur les objets sociaux mis en statistiques. Il y a un déplacement relatif des statistiques sociales vers des statistiques économiques (indices du coût de la vie, taux de salaires) et des indices généraux sur l'économie française. Le ministère tente de capter des thématiques-clés au sortir de la guerre et de s'imposer comme un acteur de référence dans le domaine économique.

Plusieurs acteurs tentent de lui faire jouer un rôle dans les relations sociales et dans l'activité économique. Il

8. Vincent Viet, « La politique de la main d'œuvre : un domaine d'action atypique du ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale (1914-1950) ? », dans *Les politiques...* op. cit., p. 181-202.

9. Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales, F 22 296.

s'agit de permettre au ministère de jouer un rôle d'arbitre entre les intérêts patronaux et ouvriers en mobilisant des moyens réglementaires. Toutefois, l'échec de ces tentatives est patent. Du côté des statistiques, ceci se traduit par l'impossibilité d'organiser l'enquête sur les salaires et la production prévue en 1926, par l'échec de la commission centrale d'études du coût de la vie pour encadrer la production d'indices nationaux ou encore par l'incapacité à construire une statistique administrative des salaires¹⁰.

Le rapport des représentants du ministère aux statistiques est ambivalent.

D'un côté, Charles Picquenard milite pour une meilleure formation de ses agents et une meilleure production de statistiques à l'intérieur du ministère. Il obtient qu'une épreuve d'économie politique portant sur « des notions élémentaires de statistiques économiques et sociales (sources, objet et principes) »¹¹ soit ajoutée au concours de rédacteur en 1921.

De l'autre, les statistiques restent dépendantes des aléas de la gestion administrative et de la bonne coopération des acteurs locaux (préfets, inspecteurs du travail et ingénieurs des mines). Si la SGF demeure attachée au ministère, elle n'en acquiert pas moins une réelle indépendance dans la définition de ses objectifs. Ainsi, le ministère ne bénéficie pas réellement d'un service de statistiques ni même d'une expertise propre. Les statistiques sont réalisées par les personnels des différents bureaux.

10. Étienne Penissat et Béatrice Touchelay, « Histoire et construction des statistiques des salaires (1914-1952) : une lente institutionnalisation de la fonction statistique au sein du ministère du Travail », dans *Les politiques... Op. cit.*, p. 89-102.

11. *Annuaire du ministère du Travail*, 1922.

12. *Bulletin du ministère du Travail* de 1932 (octobre-décembre) et 1933 (janvier-mars et avril-juin).

13. Gabrielle Letellier, *Enquête sur le chômage en France 1930-1936*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1938.

14. Bénédicte Reynaud, Nicolas Baverez et Robert Salais, *L'invention du chômage : histoire et transformations d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris, PUF, 1986.

Chaque bureau établit des statistiques concernant son secteur ou son activité.

Malgré tout, le processus d'autonomisation et de rationalisation se poursuit jusqu'aux années 1930. Cela se traduit par le développement de l'usage du tableau qui devient presque systématique dans les publications. De même, les chiffres sont de plus en plus présentés et commentés de façon autonome, c'est-à-dire en étant distingués des observations qualitatives.

Le cas des statistiques du chômage et du marché du travail : vers une rationalisation des chiffres et une nationalisation des représentations

Au cours de la Première Guerre mondiale, les chiffres du chômage passent de données récoltées auprès des syndicats à des données sur les chômeurs secourus, provenant des fonds de chômage subventionnés par les autorités publiques (1915). Une source externe est donc délaissée au profit d'une source étroitement liée à une activité financière de l'État. Cette statistique est conservée après la guerre, et complétée à partir de 1920 par « les résultats obtenus par les offices publics de placement ». Ces chiffres sont présentés par département et par groupe professionnel.

À la fin des années 1920, les différentes statistiques du chômage sont regroupées sous une même rubrique : « Le chômage et le marché du travail ». Ces chiffres, aussi bien pour les chômeurs secourus que pour les chômeurs inscrits dans les offices, ne sont plus donnés par département mais simplement agrégés au niveau national par mois et par année¹². Le niveau et donc la pertinence du local sont ainsi gommés.

L'intérêt d'une observation locale demeure cependant puisque les inégalités de chômage mesurées entre les différents départements s'expliquent en grande partie par l'inégale implantation des fonds de chômage¹³.

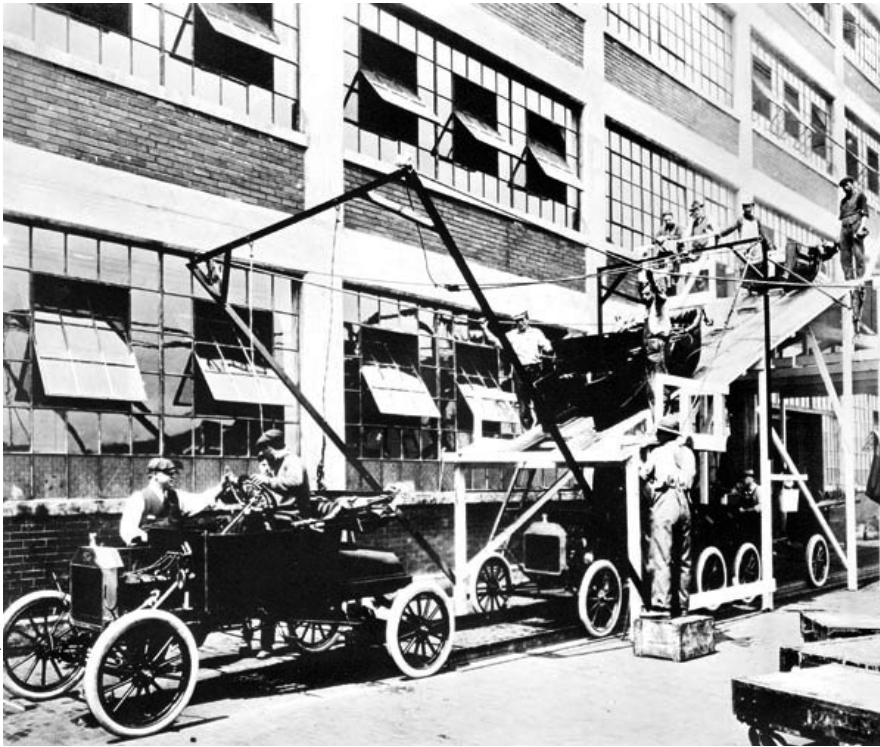
« Les statistiques des chômeurs sont d'abord le produit du travail social effectué par les administrations et les caisses de secours »¹⁴. Jusqu'à la fin des années 30, ces deux informations (nombre de fonds en activité et nombre de chômeurs secourus) sont fournies séparément. En 1938, un tableau les rapproche en indiquant le « pourcentage de chômeurs secourus par rapport à la population couverte par les fonds de chômage en activité ». La manière dont on donne à voir ces statistiques s'est transformée : ces informations qui n'avaient de sens que localement sont rapportées dans le courant des années 1930 à des grandeurs nationales afin de comparer les départements ou les localités. Ceci rejoint le processus de déterritorialisation et d'homogénéisation des catégories permettant de « mettre en forme le pays » au cours des années 1930.

Un second constat résulte de la comparaison entre les sources. La confrontation du nombre de chômeurs secourus, du nombre de chômeurs inscrits dans les bureaux de placement et ceux du recensement montrent que les deux premières statistiques ne représentent respectivement que 11 % et 27 % des chômeurs « réels ».

Cette démarche, tout en montrant le caractère partiel de ces chiffres, confirme la volonté scientifique des rédacteurs du bulletin. Elle permet aussi de pointer les points faibles et les points forts de chaque série : la statistique des chômeurs secourus informe essentiellement sur les crises ; les données sur les placements, plus stables et moins liées à l'émergence ou non d'une institution, constituent un meilleur indicateur des évolutions courantes, hors périodes de crise, du nombre de chômeurs.

L'enquête mensuelle auprès des établissements de plus de 100 salariés : un pas vers une statistique de l'emploi

Même si les sources et les catégories évoluent peu, la création en janvier 1931 d'une « statistique mensuelle »



Source : Wikipédia

Chaîne de montage dans les usines Ford aux Etats-Unis en 1913

des effectifs, établie par les inspecteurs du travail et par les ingénieurs des mines, constitue un changement majeur.

Cette statistique provient d'une enquête auprès des établissements occupant plus de 100 personnes. Elle indique les effectifs du mois de l'année enquêtée et du même mois l'année précédente ainsi que le nombre d'heures de travail pratiquées, ce qui permet de mesurer le chômage partiel. Le taux de réponse est de 43,5 % pour l'ensemble des établissements. L'enquête couvre les secteurs pris en charge par l'inspection et les ingénieurs des mines ce qui exclut la pêche, l'agriculture, les chemins de fer, les services publics et militaires, les professions libérales et les domestiques. Comme l'indique le bulletin, si l'enquête ne peut servir à déduire un chômage complet – toutes les catégories professionnelles et tous les mouvements de main-d'œuvre ne sont pas pris en compte – on peut parler « des statistiques de l'emploi ». Ces données « permettent de mesurer, non pas le chômage, mais la diminution de l'activité des établissements enquêtés, dans la mesure où cette diminution est fonction de la

diminution des effectifs »¹⁵. Les statistiques obtenues sont d'abord présentées à un niveau national (variation des effectifs pour chaque mois) puis par catégorie professionnelle.

L'enquête succède à une première circulaire du 17 novembre 1930 qui demandait aux inspecteurs du travail d'être attentifs à l'évolution du chômage et de l'activité économique dans leur circonscription. Cette requête s'accompagne d'une critique des statistiques existantes.

Une nouvelle circulaire envoyée le 30 décembre 1930 aux inspecteurs et aux ingénieurs des mines leur demande de recueillir auprès des chefs d'établissements des informations sur leurs « effectifs et sur les heures de marche » au premier jour ouvrable de chaque mois. Elle attire leur attention sur l'absence de statistiques sur le chômage partiel qui « se développe et [qui] est même recommandée aux administrations et aux organisations patronales ». Il est conseillé de confronter les chiffres récoltés à ceux du même mois de l'année précédente pour éviter les variations saisonnières. Cette tentative de neutraliser les effets de

contexte ne se retrouve pas dans les autres séries. La circulaire contient aussi un bref argumentaire à donner aux chefs d'établissement, qui souligne la nécessité pour le gouvernement de disposer de ces informations dans une période de ralentissement économique. L'enquête est donc justifiée en premier lieu par la situation économique et par l'absence de statistique fiable. Elle correspond aux premières manifestations de la crise de 1929.

L'évolution de l'usage de cette enquête, dans les années 1930 et au-delà, est représentative de ces avancées. Créée essentiellement pour mesurer le chômage partiel, elle sert aussi à mesurer l'évolution du temps de travail des établissements en 1936. On constate une déconnexion entre les statistiques du chômage et leur niveau local ou les institutions qui en sont la source. D'une perspective locale et hétéronome, les statistiques du chômage s'affirment comme des réalités nationales que l'on peut relier à d'autres séries statistiques économiques.

Ces évolutions sont interrompues par la guerre. Les statistiques du travail sont absorbées par les rouages de la collaboration d'État. Leur élaboration bénéficie alors de moyens humains, budgétaires et réglementaires sans précédent qui conduisent à un changement d'échelle radical. Les modes de collecte (technique du peignage par entreprise pour le service du travail obligatoire par exemple) et de traitement de l'information (mécanographie, décentralisation des services collecteurs) incitent à parler d'inflation statistique et de boulimie de données provenant des administrations héritées de l'avant-guerre ou créées par le régime. Les statistiques ne sont plus seulement informatives. Elles peuvent être mises au service de pratiques liberticides et ne sont pas largement diffusées. La période de Vichy constitue ainsi une rupture incontestable. Le changement d'échelle de la statistique publique qu'elle provoque est conservé à la Libération.

15. *Bulletin du ministère du Travail*, janvier-mars 1933.

En mars 1944, les auteurs du programme du Conseil national de la Résistance s'engagent à reconstituer une démocratie économique et sociale sur de nouvelles bases. Ils invitent à s'appuyer sur de nouveaux outils pour éclairer l'action et à reconstruire avec des statistiques.

Le consensus survit à la rupture de mai 1947. Peu de directions ministérielles symbolisent autant ce consensus que le ministère du Travail et de la Sécurité sociale. Il se dote d'un service de statistiques dont la caution scientifique est fournie par le nouvel Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) créé en 1946. Ses enquêtes se développent et s'affinent. Leurs résultats et les informations quantitatives produites ou centralisées par le ministère sont diffusés dans la nouvelle *Revue française du Travail* (RFT).

La nouvelle donne de la Reconstruction : l'autonomisation de la fonction statistique

Après la Libération, les autorités politiques - Paul Bacon, ministre du Travail (MRP) en particulier - réclament des

données quantifiées¹⁶. L'encadrement de l'activité économique et sociale, la réglementation des salaires jusqu'en 1951, la mise en place de la planification économique et la création de la Sécurité sociale qui confirme l'augmentation du poids du salaire indirect, exigent des connaissances précises.

Le ministère du Travail s'équipe d'un Service central de statistiques qui va développer les enquêtes sur l'activité de la main-d'œuvre effectuées depuis les années 1930 et mettre au point l'enquête dite ACEMO (Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre). L'Insee et le ministère coopèrent pour assurer la reconversion de l'ancien système de perception et de traitement des informations sur le travail et mettre en place une organisation plus efficace. Le chef du service statistique du ministère est choisi parmi les cadres de l'Insee.

La création de la RFT permet de présenter l'enquête et ses résultats par le détail, en soulignant ses imperfections et ses progrès. Comme le précise André Aboughanem, chef du service statistique en 1951, « les systèmes de statistiques sont rationalisés en France plus rapidement qu'ailleurs » pour permettre à l'État d'accentuer ses interventions¹⁷.

À la Libération, l'impératif de la productivité exige d'améliorer les connaissances des ressources disponibles. Le fait que la reconstruction doive être chiffrée suscite un large consensus. Par ailleurs, l'expérience acquise au début des années quarante démontre l'efficacité des moyens mécanographiques pour établir des statistiques. Confronté à une forte demande de chiffres pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre, le ministère du Travail innove doublement : en confiant à un service la charge de fournir des statistiques régulières et en créant une revue pour les diffuser.

L'implantation d'un service statistique au ministère est favorisée par la délimitation de son domaine d'intervention après la formation du ministère de la Santé publique et de la population en 1945. À partir de cette date, le

ministère du Travail s'organise autour des deux pôles essentiels qui sont le travail et l'assurance sociale.

Le service de statistiques est chargé des informations quantifiées, du développement des études sur la main-d'œuvre et les salaires, de la coordination des méthodes statistiques et de l'analyse des résultats des investigations couvertes par le ministère. Il dispose d'un atelier de chiffrage et de perforation équipé en grosses machines. Ses enquêtes sont exploitées par le service mécanographique du ministère qui consacre les deux tiers de son personnel à l'enquête ACEMO. Ces traits font du service central de statistiques, devenu division en 1948¹⁸, une exception dans les administrations centrales de la période¹⁹. La structure résiste même aux importantes restrictions budgétaires introduites à partir de la fin de 1946 puisque ses effectifs restent stables (32 agents) jusqu'aux années 1950.

Toute cette activité est présentée en détails par la revue du ministère diffusée à partir de 1946²⁰.

La *Revue française du Travail* : une revue scientifique pour le ministère

La volonté d'afficher un consensus sur les questions du travail apparaît dans le comité consultatif de la RFT qui réunit des personnalités de différents horizons (syndicalistes, haut fonctionnaires, professeurs d'université). La place qu'elle accorde aux statistiques, la régularité de sa publication mensuelle pendant ses quatre années, la composition de son comité consultatif, qui montre la diversité de la demande, en font un pivot du consensus autour de la nécessité de développer et de diffuser l'information sociale. La RFT informe sur les orientations du ministère et diffuse les statistiques disponibles sur le travail, la main-d'œuvre et la Sécurité sociale. Cette ambitieuse publication résiste mal aux restrictions budgétaires des « commissions de la hache et de la guillotine » des années 1950²¹. Cependant, par les détails qu'elle

16. Entretiens de 2005 avec Raymond Lévy-Bruhl, (1922-2008) inspecteur général honoraire de l'Insee, qui présente Paul Bacon comme « un ministre qui s'intéresse à la statistique ». Raymond Lévy-Bruhl donne une impulsion décisive aux statistiques du travail comme directeur du service, puis de la division chargée des statistiques au sein du ministère entre 1951 et 1961.

17. André Aboughanem, « L'organisation et le développement des statistiques sociales en France », *RFT*, n° 7-8-9, juillet août septembre 1951, p. 406-436.

18. Raymond Lévy-Bruhl, « Souvenirs de la période 1945-1960 », dans Joëlle Affichard (dir.), *Pour une histoire de la statistique*, Tome 1/ *Contributions*, Insee - Economica, 1987 réédition, p. 559-564.

19. Insee, *50 ans d'Insee ou la conquête du chiffre*, Paris, Insee 1996.

20. Premier numéro de la RFT : 1^{er} avril 1946. Revue publiée par les PUF.

21. Raymond Lévy-Bruhl, « Souvenirs ... », dans J. Affichard, *Op. cit.* : « Cette période fut dure sur le plan budgétaire. Entre 1946 et 1950, les commissions administratives ou parlementaires, appelées « commissions de la hache », ou « de la guillotine », eurent pour rôle de « sabrer » les dépenses et en particulier de diminuer le nombre de fonctionnaires », p. 560.

fournit et par leur caractère systématique, la RFT permet notamment de suivre pas à pas les premiers temps de l'enquête ACEMO.

Une enquête fétiche : l'enquête ACEMO

Au lendemain de la guerre, les objectifs de l'enquête sont ambitieux puisque la main-d'œuvre n'est pas stabilisée et qu'une grande partie des usines est à reconstruire. En dépit de ces difficultés, la mise en route est rapide. Dès 1950, l'échantillon est stabilisé et les inspecteurs du travail sont déchargés de toute fonction d'enquête en 1951.

L'enquête doit compléter les données, disponibles sur la répartition des actifs selon les groupes d'activités issues de l'enquête sur l'activité économique du ministère du Travail, des recensements et des travaux du Commissariat général au Plan (CGP). Les effectifs calculés par le CGP sont plus élevés que ceux du ministère du Travail, et apparaissent surestimés. Le Plan utilise son propre tableau de répartition de la main-d'œuvre suivant les diverses activités professionnelles. Le ministère, lui, se base sur les groupes d'activité de la SGF de 1936. Ces différences entraînent des écarts importants qui sont accentués par le choix de bases distinctes.

L'enquête ACEMO comporte un noyau permanent et une partie mobile qui introduit des questions distinctes chaque trimestre. Le noyau permanent est établi autour de trois questions :

- durée hebdomadaire du travail ;
- effectifs inscrits ;
- taux de salaires horaire des ouvriers payés au temps (heures supplémentaires et primes exclues).

Ce cadre est assez souple pour pouvoir prendre en compte les changements de la conjoncture ou de la législation. Les thèmes retenus dans la partie mobile sont choisis en accord avec l'Insee. Ils peuvent

être « inspirés par le ministre », mais non pas imposés, car la position du service de statistique à l'égard des deux directions du ministère du Travail garantit son indépendance²². Cette indépendance est consolidée par la position statutaire du chef du service, hiérarchiquement rattaché à l'Insee et non au ministre.

Le service est également autonome vis-à-vis de l'Insee puisque l'Institut ne centralise pas les données. Cette autonomie lui permet de répondre à des « préoccupations statistiques de moyen terme » et de laisser au second plan les « préoccupations politiques du moment » lorsqu'il établit ses questionnaires. Le questionnaire tient en une seule page recto-verso et les questions sont extrêmement simples. L'exploitation de l'enquête et la diffusion des résultats prennent deux mois, puis sept semaines après 1951, ce qui est exceptionnel. Cette organisation vise à limiter les contentieux et à effectuer des redressements rapides²³.

L'enquête permet d'établir des indices d'évolution des effectifs salariés par classe d'effectifs des établissements et par secteur d'activité. Elle fournit aussi un indice de la durée hebdomadaire moyenne du travail. Pour la connaissance des salaires, elle indique le taux de salaire horaire moyen par sexe et par niveau de qualification dans chaque secteur et dans chaque zone d'abattement des salaires. Elle permet en outre de suivre l'évolution des écarts entre les salaires masculins et féminins et selon les qualifications.

Malgré les difficultés spécifiques concernant les définitions de la notion de salaire, de chômage ou de durée du travail, la régularité de l'enquête en fait tout l'intérêt. Ses résultats sont présentés dans la RFT à partir d'avril 1946 et ils sont attendus. Cependant, en 1950, alors que l'enquête acquiert les caractères d'une enquête statistique moderne, la RFT qui la diffusait n'est plus publiée. Les aléas qui ont affecté la diffusion de la RFT témoignent à la fois de la fragilité de l'institution qui en est responsable et

de celle de la demande à laquelle elle pense répondre.

Néanmoins, l'enquête ACEMO intéresse un large public. La commission de la main-d'œuvre du CGP est l'un de ses premiers « clients » puisqu'elle souhaite définir « les conditions d'une reprise économique où l'utilisation à plein des richesses en hommes et en ressources naturelles permettent d'élever sensiblement le niveau de vie de la population »²⁴. La coopération entre le service statistique du ministère et le Plan est renforcée par Jean Fourastié, président de la commission de la main-d'œuvre des II^e et III^e Plans²⁵. Elle est confirmée par Jacques Delors, président de la Commission sociale du Plan, qui s'intéresse aux salaires au rendement.

À partir de la formation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), les demandes d'informations sur les salaires viennent autant d'organismes officiels que des entreprises privées. Comme chef du Service de statistique du ministère, Raymond Lévy-Bruhl assiste à de nombreuses réunions à Luxembourg au cours desquelles ses collègues statisticiens et les représentants des patronats et des syndicats nationaux cherchent à uniformiser les informations disponibles. Ces réunions conduisent à établir un questionnaire spécifique sur les salaires versés par les grandes entreprises pour la Haute Autorité de la Ceca.

L'équipe du Service des Études Économiques et Financières (Seef) rattachée au Trésor s'intéresse aussi aux résultats de l'enquête. Elle oriente les questions annexes vers l'évaluation des répercussions des évolutions du Smig. De nouvelles structures de recherches comme l'Institut des sciences sociales du travail par

22. Entretiens avec Raymond Lévy-Bruhl.

23. *Ibid.*

24. « Rapport de la commission de la main-d'œuvre du Commissariat général au Plan de modernisation et d'équipement », *RFT*, n° 10, janvier 1947, p. 33-53.

25. Centre des archives économiques et financières (Caef) Savigny-le-Temple (77), H 1950 Direction générale de l'Insee. Travaux de la commission de la main-d'œuvre. Plan de modernisation et d'équipement, décembre 1955.

exemple sont aussi des utilisatrices de ces résultats²⁶.

Une réponse efficace ?

Les résultats de l'enquête ACEMO publiés dans la RFT sont détaillés. Les choix opérés pour élaborer les questionnaires et définir les échantillons sont explicités et justifiés. André Aboughanem, chef adjoint de la division statistique jusqu'en 1951, signe plusieurs articles pour éclairer l'enquête et rappeler les progrès qui restent à accomplir²⁷.

26. Centre des archives contemporaines (CAC) Fontainebleau (77), 19760131 Institut des sciences sociales du travail. Question de l'enseignement et du programme, réunion du comité de direction du 10 octobre 1957.

27. André Aboughanem, « La masse des salaires distribués en 1947 », *RFT*, n° 10-11, octobre novembre 1948, p. 464-558 ; « Les statistiques du chômage en France », *RFT*, n° 12, décembre 1948, p. 561-654.

28. Entretiens avec Raymond Lévy-Bruhl.

29. Les questionnaires et formulaires d'enquêtes sont conservés au CAC de Fontainebleau. Ils sont classés par département et par secteur.

30. « Statistiques. L'enquête trimestrielle ACEMO », *RFT*, n° 3-4, 1953, p. 76-108.

Un changement important est introduit dans l'organisation des enquêtes en 1951. À la faveur d'une « grève opportune » des inspecteurs du travail, ceux-ci sont déchargés de l'enquête²⁸. Ce changement facilite les relations entre les statisticiens et les chefs d'entreprises interrogés²⁹. Il correspond également à une amélioration de la fiabilité et de la représentativité de l'échantillon des entreprises qui sont désormais toutes sélectionnées dans le fichier des établissements de l'Insee.

Au début de 1951, l'enquête concerne la totalité des établissements de plus de 50 salariés, 25 à 30 % des établissements de 20 à 50 salariés et moins de 5 % des établissements de 5 à 10 salariés. Le « déchet observé » correspond environ à 30 % des questionnaires. Le taux de réponse est beaucoup plus élevé pour les établissements de plus de 50 salariés (90 à 95 %) que pour ceux de moins de 20 salariés (40 %). L'absence d'obligation statistique avant 1952 défavorise donc la représentation des petites et moyennes entreprises.

À partir de 1952, l'échantillon de l'enquête ACEMO se stabilise autour de 29 000 établissements de plus de 10 salariés, occupant environ 4 millions de personnes. Il inclut les houillères, la RATP, la SNCF, GDF et EDF et représente approximativement 72 % des effectifs du personnel travaillant dans les entreprises de plus de 10 salariés qui relèvent des secteurs considérés³⁰. C'est la fin de la période de rodage de l'enquête.

Au tournant des années 1950, le ministère du Travail a acquis une fonction statistique propre. Comme l'Insee, il cherche à diffuser ses statistiques et crée pour cela une revue spécialisée. La rupture avec l'avant-guerre tient à la spécialisation de la fonction de collecte de la statistique, à la nationalisation du champ de l'observation et à l'approfondissement des études qui sont systématiquement mises en relation avec d'autres indices. La loi sur le secret statistique votée en 1951 couronne l'édifice. ■